Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_026-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-026- ÉLUS – Formation des élus

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	25	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 01 avril 2026
L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Patricia BUSNEL a donné pouvoir à Jocelyne DARDEVET, Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Stéphane KEROUAULT, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Eric MAHE

Absence : Patricia BUSNEL, Paulette LAMBERT, Yvan LE NEVE, Gérard LELOUP

Secrétaire de séance : Vincent TANGUY

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2123-21 ;

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à la formation des élus locaux ;

VU la délibération 2022-275 du 11 octobre 2022 portant sur la prise en charge des frais accomplis par les élu(es) de la ville dans l'exercice de leurs fonctions et de leur droit à la formation ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les élus municipaux de bénéficier d'une formation adaptée afin de faciliter l'exercice de leurs fonctions ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_026-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT que le renouvellement du conseil municipal impose la mise en place d'un dispositif de formation initiale et continue des élus ;

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour

DÉSIGNER Madame Jocelyne DARDEVET comme interlocutrice privilégiée pour l'organisation et le suivi de la formation des élus ;

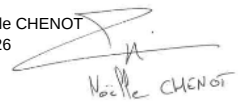
APPROUVER le règlement intérieur de formation des élus ;

DE PERMETTRE aux élus de suivre les formations proposées par les centres de formation agréés, notamment l'Association des Maires du Morbihan, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), l'Association Régionale d'Information et de Conseil (ARIC) et autres organismes compétents ;

AUTORISER le Maire à inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la prise en charge des coûts de formation des élus ;

DE SOLLICITER, le cas échéant, les aides financières disponibles auprès des autorités et organismes concernés.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 08 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 09/04/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Vincent TANGUY